



# Attestation

N° 2017/6570/002

AFNOR Certification, organisme notifié habilité par arrêté du 20 Décembre 2010, identifié sous le numéro 0333, atteste que le système qualité adopté par :

## REGAIN

pour les Equipements de Protection Individuelle suivants visés par l'article 8.4 a) de la Directive (article R. 4313-82 du Code du Travail) faisant l'objet d'attestations d'examen CE de type,

### EPI de catégorie III : VETEMENT DE PROTECTION

évalué sur le site suivant,

**LE CAUSSE ESPACE D'ENTREPRISES FR-81100 CASTRES**

a été jugé conforme aux dispositions prescrites par la Directive européenne 89/686/CEE modifiée du 21 décembre 1989 concernant le rapprochement des législations des états membres relatives aux équipements de protection individuelle, de la loi du 31 décembre 1991 et des décrets n° 92-765, 766 et 768 du 29 juillet 1992 transposant cette directive en droit français, et en particulier à son article 11B (système d'assurance qualité CE de la production avec surveillance)

La présente attestation est valable à dater du

**2017-11-29**

jusqu'au

**2020-11-28**

Conformément au dernier alinéa de l'article R. 4313-35 du Code du Travail, la décision ci-dessus peut faire l'objet d'une réclamation devant le Ministère chargé du Travail, au plus tard dans les deux mois qui suivent sa notification au demandeur.

Conformément à l'article 11 B 1.d) de la Directive 89/686/CEE modifiée (article R. 4313-68 du Code du Travail), le demandeur informera l'organisme habilité de tout projet de modification du système d'assurance de la qualité faisant l'objet de la présente notification.

Cette attestation ne peut être produite sans les annexes.

La désignation des produits et leur numéro d'Attestation d'Examen CE de Type (AET) sont définis dans l'annexe référencée ci-après :  
n° 2017/6570/001/1

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.  
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

**Franck LEBEUGLE**  
**Directeur Général d'AFNOR Certification**  
*Managing Director of AFNOR Certification*

CERTIF 0648.5 - 11/2014 - AFAQ est une marque déposée

# ANNEXE A L'ATTESTATION

## Annexe n°2017/6570/002/1

Délivrée le  
2017-11-29

Date de fin de validité  
2020-11-28

### REGAIN

Liste des produits concernés par la présente attestation  
Cette liste, fournie par le titulaire de la présente attestation réglementaire sous sa seule responsabilité, fait l'objet d'un contrôle par échantillonnage de la part de l'organisme notifié.

TYPE D'EQUIPEMENT	REFERENCE	N° ATTESTATION	NORME DE REFERENCE	LIEU DE FABRICATION
Pull ELECTRICIEN, col rond	EDANCR8001	Certificat n° 0161-42036-15 avec élargissements 1 et 2	- Exigences générales EN340 - EN ISO 13688 - Vêtement de protection contre la chaleur et la flamme EN ISO 11612 - Vêtement de protection contre la flamme EN ISO 14116 - Vêtement pour travailleurs exposés à un risque d'arc électrique CEI 61482-2 - Vêtement de protection à propriété électrostatiques EN1149-5	FPL - CASTRES
PULL ELECTRICIEN, col zippé avec plastron	EDAN CZ8001			FPL - CASTRES
PULL ELECTRICIEN, col zippé sans plastron	EDAN CZ8003			FPL - CASTRES
PULL ELECTRICIEN, col zippé sans plastron, avec sous-patte	EDAN CZ8004			FPL - CASTRES
GILET ELECTRICIEN, col zippé avec plastron	GIAN CZ8001			FPL - CASTRES
Polo multirisque FR		AET n° 033/2017/1086		Portugal – DUOTEX Portugal – AVELANA TUNISIE – CLUB CONFECTION